



Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS, *en visio*
M. Julien PILETTE, *en visio*

Excusés :

M. Alain BLONDEAU
Mme Charlotte BRUN
M. Alexis HOUSET
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°26.02

Objet : Groupement de commandes pour la maintenance et l'acquisition du matériel de lutte contre l'incendie - Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande

Adoptée à l'unanimité

Sourcéo – Groupement de commandes pour la maintenance et l’acquisition du matériel de lutte contre l’incendie - Lancement par la MEL d’un appel d’offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande

Dans le cadre du groupement de commandes permanent avec sa régie, autorisé par délibération n°16.11 du 16 juin 2016, la Métropole Européenne de Lille lance en appel d’offres ouvert européen un accord-cadre à bons de commande de maintenance et d’acquisition du matériel de lutte contre l’incendie du patrimoine métropolitain.

Le marché actuel (n°21PS44 - titulaire : SASU incendie Protection Sécurité) échoit en effet à au 28 août prochain et il convient de le renouveler.

Ce marché concerne la maintenance préventive et corrective ainsi que l’acquisition et le remplacement des équipements suivants : extincteurs portatifs et fixes, robinets d’incendie armés et surpresseurs (RIA), colonnes sèches, poteaux incendie, dispositifs de désenfumage naturel, portes coupe-feu, consignes, plans d’évacuation et plans d’intervention incendie. L’objectif est d’assurer la conformité permanente de ces installations à la réglementation et d’optimiser la sécurité des personnes et des biens.

L’accord-cadre, sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 200 000 EUR HT, est conclu pour quatre ans.

La MEL sera chargée de mener l’ensemble de la procédure de passation et une partie de l’exécution, à savoir toutes modifications au contrat. Sourcéo sera responsable du reste de l’exécution de l’accord-cadre le concernant (commandes, facturation, contrôle de l’exécution et constat de service fait).

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le lancement en appel d’offres ouvert d’un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance et l’acquisition du matériel de lutte contre l’incendie du patrimoine métropolitain dans le cadre d’un groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille et désigner coordonnatrice cette dernière ;
- 3°) autoriser, au cas où l’appel d’offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d’un nouvel appel d’offres soit d’une procédure avec négociation soit d’un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ;
- 4°) imputer les dépenses aux art. 61528 et 2318, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.